



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Une seule nouvelle grave domine aujourd'hui la chronique politique : la résistance des patrons gènois aux prétentions de leurs ouvriers ; la décision qu'ils ont prise de faire fermer demain leurs ateliers.

« Cinq mille ouvriers seront ainsi sans travail », dit le télégramme qui annonce le second acte de ce regrettable conflit.

Quel en sera le troisième acte ?

Aux Cortès espagnoles, le général Prim a déclaré que le gouvernement a cherché successivement quatre candidats à la couronne, mais sans succès. Il dit qu'il en trouvera peut-être un dans trois mois, en ajoutant qu'il n'est nullement question en ceci du prince Alphonse de Bourbon.

Le maréchal dit qu'il n'appuiera jamais une restauration et qu'il conservera la liberté d'une main énergique. En ce qui concerne le Portugal, le but du gouvernement était une fédération monarchique qui aurait laissé aux deux nations leurs autonomies respectives.

Le maréchal Prim termine en assurant les députés qu'ils n'ont pas à craindre de désordres pendant l'inter règne.

M. Rios Rosas demande qu'il soit mis un terme à l'état provisoire, mais la séance est levée sans qu'il ait été prise aucune décision.

Les déclarations du maréchal Prim ont produit le meilleur effet dans les trois fractions de la majorité.

On espère que le débat qui a eu lieu ne sera pas rouvert avant la prorogation des Cortès.

## LE CONCILE.

On lit dans une correspondance de Rome adressée à la *Gazette de France* :

« ..... Le Pape, passant par-dessus l'ordre des délibérations conciliaires, et mettant de côté tous les travaux commencés, toutes les questions discutées et non résolues, introduisit brusquement, par un coup de son autorité souveraine, la question de l'infailibilité.

La grande lutte s'engagea donc, et sans redouter des impatiences et des violences, que la gravité exceptionnelle de la question semblait rendre particulièrement impossibles, on aimait à voir, dans la liberté même et l'ampleur de la discussion, une garantie sacrée pour l'autorité de la décision conciliaire, quelle qu'elle dût être.

Eh bien ! non ; cette garantie n'existe plus ; cette discussion ne continue plus ; cette liberté de parole pesait à la majorité ; depuis deux jours déjà elle le faisait sentir pas ses murmures et ses cris ; elle n'en voulait plus. Elle l'a brisée aujourd'hui par un vote.

Pourtant ses orateurs avaient pu répliquer aux orateurs de la minorité ; la commission surtout, presque tous les jours, avait occupé la tribune, et les premières heures de la séance : n'importe ! il faut en finir. A peine la moitié des orateurs inscrits ont pris la parole : n'importe ! Mais le monde sera stupéfait : n'importe !

Et, chose qu'il ne faut pas oublier de dire, parce qu'elle ajoute un trait de plus, s'il est possible, à cette violence même : hier même, deux orateurs français, S. Em. le Cardinal

Mathieu et Mgr l'Evêque d'Orléans, s'étaient fait inscrire précisément pour répondre à un orateur, Mgr Valerga, celui que la France a tant protégé à Jérusalem, et qui, la veille, dans son discours, avait longuement insulté la France : ils ne seront entendus, ni eux, ni les autres. »

Tout, dit l'*Univers*, est mensonger et calomnieux dans cet exposé, où chaque assertion, chaque mot a pour but de tromper l'opinion, de l'irriter contre le Pape et le Concile.

La question de l'infailibilité a été officiellement soulevée et posée par des *Postulata* qu'environ six cents Pères du Concile ont signés. C'était assez pour qu'elle fût introduite. Cependant le Pape n'a consenti à son introduction que sur les instances réitérées des organes de la majorité. Si le règlement avait été fait par le Concile, cette question, au lieu de venir après cinq mois de session, serait venue la première. La majorité, maîtresse du débat, l'eût ainsi voulu. C'est incontestable.

Le correspondant de la *Gazette de France* dit qu'une fois le débat engagé, on devait au moins espérer une discussion libre et ample ; puis il ajoute, en s'exclamant, que cette garantie n'existe plus.

Or, la discussion générale a duré trois semaines ; on lui a consacré quinze séances ; soixante orateurs ont été entendus, et sur ce nombre vingt-trois appartenaient à l'opposition.

De tous ces orateurs opposants, aucun n'a été gêné dans le développement de ses opinions ; deux seulement ont été interrompus, pas un ne s'est vu retirer la parole.

Si ce n'est pas là une discussion ample, si ce n'est pas là une discussion libre, que faut-il donc entendre par ampleur et liberté ?

Et notez que ce débat n'était qu'un préliminaire. Il portait sur la question générale et ne devait aboutir à aucun vote. Tous les points que les orateurs ont déjà traités peuvent être repris dans l'examen des chapitres.

Nous voudrions qu'on nous citât une discussion générale qui, dans une assemblée quelconque, ait été plus libre et plus ample.

Les déclamations déloyales de la *Gazette de France* et autres feuilles semblables aboutissent, en somme, à soutenir que toute discussion, même une discussion générale, ne peut être fermée tant que des orateurs se présentent pour parler. C'est poser en principe que jamais une discussion ne pourra prendre fin, dans une assemblée délibérante où tout le monde ne sera pas absolument du même avis.

Le correspondant de la *Gazette* insinue, et d'autres ne manqueront pas d'insinuer également, que c'est afin d'écartier Mgr l'Evêque d'Orléans et S. Em. le Cardinal de Besançon, inscrits de la veille, que la clôture a été prononcée.

Cette insinuation est ridicule. Comme soixante-six orateurs avaient pris rang avant Mgr Dupanloup et Mgr Mathieu, le tour de parole de ces deux orateurs ne serait venu que dans un mois ou six semaines. Ceux qui pouvaient redouter leurs discours n'avaient donc nul besoin de se presser.

La proposition de clôture, faite et votée le 3 juin, était d'ailleurs connue dès le 1<sup>er</sup>. Le correspondant de la *Gazette* lui-même l'indique.

## PROVERBES.

## DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe, et, si l'on ne ment, toujours faut-il conter. Depuis vingt-quatre heures, j'étais perpétuellement sur la sellette ; mon père ne m'avait pas laissé respirer une minute ; il ne se lassait pas d'entendre les détails que je pouvais lui donner sur nos luttes maritimes dans les mers de l'Inde. A son tour, Olivier me mit à contribution ; il voulait savoir la vie qu'on mène aux colonies. La description de ces pays, si différents du nôtre et qui cependant nous touchaient de près, puisque nous y avions la moitié de notre famille, l'intéressait vivement. Je satisfis sa curiosité de mon mieux ; puis enfin je m'arrêtai.

« Maintenant, mon cher Olivier, lui dis-je, il me semble que j'ai amplement payé ma bienvenue ; ne pourrais-tu pas, toi aussi, m'apprendre du nouveau ?

— Du nouveau ! me répondit-il en riant, du nouveau dans notre petit pays !

— Mais sans doute ; n'y aurait-il que ton mariage.

— Eh bien ! mon père t'a tout dit hier soir à cet égard.

— Comment ! tout ? Je sais que Mlle Sophie de Gemmerai est riche et bien élevée. Le public ne l'ignore pas apparemment. Je voudrais en savoir un peu plus long que le public.

— Voyons. Que veux-tu savoir ?

— Dis-moi, Olivier, pourquoi te marier ? Qui t'a mis en tête cette idée singulière ?

— L'idée n'est pas singulière, ce me semble.

— Se marier à vingt-six ans !

— Eh bien ?

— Autant vaudrait entrer à l'hôpital pour le reste de ses jours.

— Allons, tu plaisantes.

— Non, Olivier, je ne plaisante pas ; un homme marié est un invalide, un impotent, un esclave ; s'il veut aller aux Indes, sa femme dit : « Non » ; s'il veut s'engager dans telle ou telle affaire, sa femme dit : « Non. » Un homme marié perd la plus précieuse de toutes les libertés, celle de disposer de soi. Il se donne, je le veux, il ne se vend pas ; mais, en fait, il ne s'appartient plus. »

— Olivier s'arrêta, prit un air sérieux et se mit à tracer

des lignes cabalistiques sur la poussière de la route avec une badine qu'il tenait à la main. Je le laissai faire, je le connaissais, il réfléchissait avant de répondre.

« Viens ici », me dit-il au bout d'une minute.

En même temps il me prenait par le bras et me plaçait de façon que je pusse voir les signes qu'il avait tracés sur la poussière.

« Comment ! m'écriai-je, de l'algèbre ? (M = E) (M = D, D = L). »

— Oui, mon cher Guy, voici ta proposition : M = E, Mariage égale Esclavage. Voici la mienne : M = D, Mariage égale Devoir ; D = L, Devoir égale Liberté.

Ecoute, il y a dans ce que tu disais tout-à-l'heure une apparence de vérité ; ce n'est qu'une apparence, le fond est très-faux. Sans doute, quand on se marie, on prend un engagement irrévocable ; mais est-on esclave pour cela ? Non. Parce qu'on a pris cet engagement librement, on ne s'est pas fait un esclavage ; on s'est créé un devoir, et rien au monde n'est plus libre que l'accomplissement du devoir ; car c'est la résistance aux passions, aux entraînements, aux tyrans du dehors ; c'est l'affirmation même de la liberté, l'acte libre par excellence. Prévaloir contre toutes les tentations en restant fidèle à Dieu, aux hommes, à sa conscience, par un vouloir persévérant, voilà le suprême honneur de l'être raisonnable. Oui, en se mariant, on se lie pour la vie ; mais

l'homme a ce droit, autrement il ne se posséderait pas lui-même et dépendrait du caprice. Là serait le véritable esclavage.

— Parbleu ! m'écriai-je, en dépit de ton algèbre et de ta morale, il n'en reste pas moins que, si tu te maries aujourd'hui, demain tu ne seras plus libre d'aller aux Indes.

— A moins reprit Olivier en riant, à moins que ma femme, dès demain, ne me dise : « Va-t'en aux Grandes Indes ! » Non, sérieusement, tu te fais illusion, ta proposition revient à celle-ci : « On ne peut pas faire à la fois deux choses contraires. » Rien de plus vrai, mais il n'y a en ceci trace d'esclavage. Assurément, quand on se marie, on s'enlève dans une certaine mesure la faculté de faire telles ou telles choses qui ne sont pas compatibles avec l'état qu'on vient d'embrasser ; mais cet inconvénient, on le rencontre partout : un soldat ne peut pas commercer, un commerçant ne peut pas devenir colonel ; nous ne pouvons courir simultanément deux carrières, nous n'avons pas le don d'ubiquité, nous sommes limités, voilà tout.

— Enfin, mon cher Olivier, je ne comprends pas qu'on songe à se marier à vingt-six ans.

— A la bonne heure, tu ne comprends pas ; peut-être comprendras-tu un jour.

— Mais, bref, qu'est-ce qui t'a déterminé ?

Or, c'est le 2 seulement que S. Em. le Cardinal Mathieu et Mgr Dupanloup se sont inscrits. Les dispositions du Concile étant connues de ces Prélats, ils pouvaient difficilement croire que la majorité, au lieu de fermer la discussion le lendemain, la prolongerait indéfiniment pour arriver à les entendre après avoir déjà entendu cent vingt-sept autres orateurs.

On peut donc présumer qu'ils se sont plutôt inscrits pour faire un acte que pour parler.

Du reste, la réponse que, d'après la *Gazette*, ils voulaient faire à Mgr Valerga, pourra trouver place dans la discussion des chapitres.

Cette réponse ne saurait avoir pour but, comme le prétend la *Gazette*, de venger la France, que Mgr Valerga n'a nullement insultée. L'éloquent Patriarche de Jérusalem a combattu et flétri le gallicanisme. Identifier cette doctrine à la France peut convenir à la *Gazette*, mais cela est contraire à l'histoire comme au bon sens.

Dans une lettre datée de Rome, le correspondant de l'*Univers* s'exprime ainsi :

« Si je pouvais me permettre de donner une opinion sur la disposition d'esprit qui se manifeste dans le Concile à l'égard de l'opposition, je dirais que l'on veut la traiter comme si elle n'existait pas, en ce sens qu'on ne veut rien faire en considération des sentiments qu'elle peut avoir comme opposition. Rien ne sera ni rejeté parce qu'elle le propose, ni admis parce qu'elle le rejette. Le parti pris, c'est l'absence de parti pris. Les Pères qui appartiennent à l'opposition ne sont pas regardés comme des adversaires, mais comme des collègues qui pensent ce qu'ils ont le droit de penser et qui disent ce qu'ils ont le droit de dire, et l'on croit que des dissentiments d'un jour ne doivent exercer aucune influence sur ce qui sera prononcé pour toujours. Voilà le Concile. Ceux qui disent autre chose mentent et ne le diront jamais tout haut. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Les versions les plus hasardées, pour ne pas dire apocryphes, continuant à être publiées dans les journaux sur le but et la portée de la dernière Note envoyée au marquis de Banneville par M. Emile Ollivier en sa qualité de ministre intérimaire des affaires étrangères, nous nous sommes mis en quête d'informations exactes sur la teneur véritable de ce document et nous avons recueilli les renseignements suivants, dont nous garantissons la complète authenticité.

« C'est le 12 mai, par conséquent trois jours avant la nomination du duc de Gramont comme ministre des affaires étrangères, que M. le garde des sceaux avait tenu à préciser, dans une Note spéciale, l'attitude que la France entend conserver à l'égard du Concile.

« M. le marquis de Banneville était chargé de donner lecture de cette Note au cardinal

Antonelli, et autorisé à lui en donner copie, si S. Em. en manifestait le désir.

« Une attaque de goutte ayant forcé l'ambassadeur à garder le lit durant quelques jours, la Note française ne fut communiquée au cardinal secrétaire d'Etat que lorsque M. le duc de Gramont eut, dans la circulaire d'usage, annoncé aux agents diplomatiques de l'Empereur son entrée en fonctions. Telle est la cause pour laquelle la Note a été, par erreur, attribuée au nouveau ministre des affaires étrangères, tandis qu'elle émanait de M. le garde des sceaux.

« La Note commence par déclarer que le gouvernement de l'Empereur ne se dissimule point que les conseils qu'il s'était fait un devoir d'adresser au Concile ne promettent pas d'obtenir le résultat auquel il aurait été heureux de les voir aboutir, aussi bien dans l'intérêt de l'Eglise que dans celui de l'Etat. C'est pourquoi il ne lui reste désormais d'autre parti à prendre qu'à garder à l'égard du Concile une attitude expectante, laquelle indique suffisamment la réserve que l'ambassadeur lui-même aura à observer à ce sujet.

« Par là le gouvernement de l'Empereur n'entend nullement désavouer ou blâmer les prélats français qui, au sein du Concile, combattent des tendances préjudiciables aux rapports entre l'Eglise et l'Etat; au contraire, il tient à rendre justice au zèle et à la persévérance avec lesquels ils accomplissent les devoirs de leur saint ministère; car si le gouvernement s'abstient d'intervenir dans la discussion des matières théologiques, c'est qu'il en reconnaît formellement la compétence aux évêques.

« Quelles que soient les décisions du concile, les lois organiques fournissent au gouvernement de l'Empereur des moyens efficaces pour écarter tout empiètement de l'Eglise sur ses droits politiques, et pour repousser toute atteinte portée aux dispositions du Concordat. Il croit devoir en avertir le St-Siège, afin que la réserve qu'il s'est imposée ne prête pas à de fausses interprétations.

« D'après des lettres de Rome, Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, aurait, dans la séance du 11 avril dernier, pris la parole au sein du Concile pour soutenir la définition de l'infaillibilité.

« L'orateur ne se serait pas borné à combattre les principes émis par Bossuet dans la célèbre déclaration de 1682; mais, dans le feu de l'improvisation, il se serait laissé aller à des attaques directes contre le gouvernement français.

« Le gouvernement de l'Empereur s'en est naturellement ému, et, dans un des derniers conseils des ministres, il aurait été décidé de constater la nature et les motifs de ces attaques. On ajoute qu'il aurait même été résolu que si Mgr Valerga a réellement tenu le langage qu'on lui prête, la France cessera de cou-

vrir de son protectorat les établissements religieux de la Palestine placés sous la juridiction du patriarche de Jérusalem. »

#### L'INCENDIE DE CONSTANTINOPLE.

Les opinions sur le nombre des morts retirés des ruines sont très-divergentes.

Le journal la *Turquie* publie un communiqué du ministre de la police qui évalue ce nombre à 104; le *Courrier d'Orient* dit 953; le *Levant-Times* 1,500; le *Levant-Herald* (jusqu'à mercredi) plus de 300.

Des informations, puisées auprès du gardien des cimetières latins, donnent 12 grecs, 68 arméniens-grégoriens, 17 arméniens-catholiques, 22 protestants, aucun israélite ni mahométan.

En dehors de ces chiffres, il est impossible de rien savoir de précis, quoique beaucoup d'ossements humains aient été déposés dans divers cimetières.

Le sultan, le gouvernement, les autorités, la population turque sont admirables. Des provisions, des couvertures, des ustensiles de ménage ont été fournis aux victimes; plusieurs maisons des quartiers turcs ont été ouvertes aux chrétiens, plus de mille ont déjà été mises à leur disposition. Des listes de souscription sont ouvertes parmi les Turcs; de fortes sommes ont été souscrites. Les différences de religion sont oubliées devant un si grand désastre.

Le *Figaro*, journal des surprises, annonce qu'une « importante découverte » a été faite encore relativement au complot :

« On a trouvé ou l'on sait tout au moins où sont les dix-huit bombes fondues par M. Viard et qui n'avaient pu être saisies.

« Voici comment on a été amené à découvrir ces engins :

« Il y a quelque temps, par suite de recherches actives faites à Paris et dans les environs, une des bombes fut trouvée dans un champ de blé, près de la route la Révolte.

« De renseignements en renseignements, on sut qu'un sieur V..., craignant d'être arrêté lors de la découverte du complot, et de voir faire des perquisitions à son domicile, où il détenait les terribles engins, les avait confiés à des amis sûrs et dévoués.

« V... fut en effet arrêté, et ses confidents, pris de peur à leur tour, convinrent de se débarrasser du dangereux dépôt confié à leur garde et d'aller le jeter dans le canal Saint-Ouen.

« Ils partirent donc la nuit pour se rendre à Saint-Ouen. En route, ils perdirent une des bombes, sans qu'il leur fût possible de remettre la main dessus. C'est cette bombe égarée qui a fait retrouver les autres.

« Hier soir on a commencé à fouiller le canal, et plusieurs bombes ont été retirées de

l'eau. Les recherches se poursuivent activement, car on possède la certitude que toutes sont à l'endroit d'où les premières ont été retirées.

« Trois des anciens détenteurs de ces engins ont été arrêtés pendant la journée d'hier; ce sont les nommés Edouard Maillet, Alexandre Blangsey et Charles Gheselle. »

Pour les articles non signés : P. GONET.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 10 juin :

« La chute du ministère, telle est la nouvelle annoncée hier, sans doute pour être démentie aujourd'hui. Il paraît toutefois que Sa Majesté n'a cessé de témoigner la plus grande confiance au cabinet, et se serait montrée assez irritée de l'hostilité ouverte et de la polémique ardente de la droite et de ses journaux contre M. Ollivier. On dit que, sur un auguste désir, M. Duvernois quitte le *Peuple français* où son attitude commençait à lasser la patience impériale. »

— Parmi les membres du Corps-Législatif, on fabrique déjà un futur ministère dont les principaux membres seraient MM. Magne, Schneider, Ernest Picard.

— Le calcul a été fait que les propositions financières pour la réforme des impôts dont est saisi le Corps-Législatif, depuis le commencement de la session, si elles étaient adoptées, diminueraient le budget des recettes de plus d'un milliard, sans compensation assurée.

— Il se confirme que la commission de l'impôt sur les boissons s'est prononcée pour l'abaissement du droit d'octroi imposé aux vins à l'entrée dans Paris.

Le droit, qui est actuellement de 20 francs par hectolitre, serait ramené à 10 francs.

La majorité de la Chambre paraît acquise d'avance à cette modification, dont on doit se rappeler que la proposition avait réuni 150 signatures.

— On a distribué aux députés le rapport de la commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives aux annonces judiciaires. La commission s'est prononcée pour le système de M. Biroteau, qui attribue au conseil général la désignation des journaux devant renfermer les annonces légales. La désignation faite par le conseil général, dans sa session ordinaire, s'appliquera à toute l'année qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier suivant.

— Le ministère des affaires étrangères fait préparer un *livre jeune* pour être distribué au moment du budget. Les affaires d'Orient, de Grèce et de Rome doivent, assure-t-on, y tenir une place très-intéressante.

— Il paraît certain que le ministère s'occupe

— Ah ! nous y voilà ; c'était ce qu'il fallait demander tout d'abord, au lieu d'escarmoucher pour me faire sortir de mes retranchements. L'escarmouche est inutile, je n'ai point de retranchements pour toi. Eh bien, tu désires savoir ce qui me décide à me marier ? Je voudrais pouvoir te répondre : C'est la raison seule ; malheureusement, ce ne serait pas exact. Sans doute la raison m'a fait faire les premiers pas ; je désirais remplir ma vie, je la sentais vide. Mon père, ayant voulu me garder près de lui, je ne puis avoir la légitime ambition d'exercer des fonctions publiques; on m'a retenu au foyer, désormais ma place est au foyer. Mais j'y suis seul ; or, il n'est pas dans l'ordre commun de rester seul. J'ai donc songé à me marier pour être quelque chose en ce monde, savoir : père de famille. Il y a beaucoup d'hommes mariés, il y a peu de vrais pères de famille. J'aurais voulu être père de famille dans la grande acception du mot. Tel est le but que je me suis proposé d'abord. Mais quand j'ai eu réfléchi aux nombreux et importants devoirs, aux dangers, aux peines de cet état si commun et généralement si mal compris, j'ai été tenté de reculer. Tous ceux qui ont vécu disent que la vie est amère, pleine de souffrances et de larmes. Que sert alors d'ajouter d'autres vies à la sienne ? N'est-ce pas vouloir souffrir dans ceux qu'on aime et peut-être mourir plusieurs fois ? Les égoïstes, un peu avisés ne se

mariant point. Moi aussi, j'hésitais ; j'aurais voulu avoir une compagne dans mes jours heureux, je n'en voulais plus à l'aspect de ces affreux jours de deuil qui se lèvent à tout horizon humain. Voilà quel a été le second mouvement de mon âme. Mais la Providence oppose aux difficultés de chaque situation un mobile d'action suffisant. La gloire fait le soldat vaillant, l'amour fait le père généreux. C'est dans le cœur que germent ces beaux sentiments, et ils dominent les froids calculs de la tête.

Au plus fort de mes hésitations, mon père, à qui j'avais fait part, quelques mois plus tôt, de mes velléités d'établissement, me dit un matin : « Je me suis occupé de toi, je t'ai trouvé le plus charmant des partis, une héritière, une orpheline, la pupille d'un de mes vieux amis, Mlle Sophie de la Gemmeaie ; tout est arrangé, vous allez vous voir pendant huit jours dans une maison tierce, si l'un et l'autre vous dites : « Oui », ce sera chose arrêtée. Toutefois le mariage n'aura lieu que dans un an, parce que M. du Quillio, l'oncle de la jeune fille, veut préalablement rendre ses comptes de tutelle. »

Là-dessus, n'osant pas avouer mes perplexités, j'ai suivi mon père chez Mme de Trévenin où j'ai vu Sophie. Depuis, j'ai été deux fois chez M. du Quillio, j'y retrouvais toujours Sophie. Ah ! il n'était besoin de cela

désormais pour que je me décidasse. Dès le premier jour, en moi-même, j'avais dit oui.

J'aimais, j'aime profondément, je ne balance plus, les sombres couleurs de l'avenir se sont effacées; mon regard ne va pas au-delà de l'aurore radieuse qui se lève devant moi.

Et voilà où j'en suis présentement, frère Guy. Je ne t'ai rien caché ; tu vois quelles ont été à l'origine mes aspirations vers un état plus fixe et plus utile que celui de jeune homme inoccupé ; je t'ai dit mes craintes, mes retours sur moi-même quand la tâche m'a paru pénible ; puis enfin tu sais l'entraînement auquel j'obéis aujourd'hui. Sophie remplit mon cœur et ma pensée. Que j'aie raisonné, que j'aie hésité, cela me paraît absurde, impossible. Ou plutôt non, c'est tout naturel ; je n'avais pas vu Sophie.

— Mon cher Olivier, dis-je en prenant la parole après un instant de silence, tu es plus sage et plus fou que moi : jamais je ne m'étais imaginé qu'il y eût tant de difficultés dans l'état de père de famille, qui me paraissait, au contraire, le plus simple du monde ; jamais, en revanche, la vue d'une jeune fille ne m'a tourné la tête.

— Ah ! tu ne connais pas Sophie !

— Mon Dieu, j'ai vu de fort belles personnes à l'Île-de-France, l'idée de me marier ne s'est pas présentée une seule fois à mon esprit.

— Tant mieux ; le pèlerinage de la vie est long parfois ; il ne faut pas s'associer pour le faire avec la beauté seule, car la beauté reste en route. Donc tu as bien fait. Mais, en faisant autrement que toi, ai-je mal fait ? Songe que nos situations n'étaient pas semblables. A l'Île-de-France, sans appui, sans conseil, tu pouvais te laisser emporter par un caprice. Ici, sous les yeux de mon père, approuvé par lui, je n'avais rien de semblable à craindre. Et puis, croire que Sophie n'est simplement qu'une belle personne !...

— Elle est tout ce que peut être une fille d'Eve, je le veux, mon cher Olivier ; mais encore, n'y a-t-il qu'elle en ce monde ? Décidément, tu me parais aimer à un point qui n'est pas raisonnable.

— Pas raisonné, oui ; mais pas raisonnable ? Et pourquoi ? L'amour des époux l'un pour l'autre a été placé au dessus de toutes les affections terrestres par Dieu lui-même. Or, là où Dieu n'a point posé de limites, la raison n'en saurait mettre.

— Allons, c'est fort bien répondu ; néanmoins, je le répète : je ne comprends pas.

— Tu ne comprends pas ! me dit Olivier en me regardant fixement ; je te connais, mon cher Guy, eh bien, je le répète aussi, moi, tu comprendras un jour ; alors peut-être tu aimeras plus follement que moi : tâche d'aimer droitement ! »

du projet de loi relatif aux circonscriptions électorales.

Mais on assure en même temps que ce projet ne sera présenté qu'à la prochaine session.

— L'accord n'est pas encore fait, assure-t-on, entre le gouvernement et la commission législative sur le plan à adopter relativement à la suppression du timbre des journaux.

— M. Ledru-Rollin, revenu de son voyage à Londres, va se fixer définitivement près de Paris.

— M. Arago vient de partir pour la Haye, afin d'assister aux derniers moments d'Armand Barbès.

— Un diplomate prussien, qui a vu récemment le comte de Bismarck, dit que malgré la présence de ce ministre à Ems, sa santé est loin d'être bonne; il éprouve toujours les mêmes crises nerveuses, est atteint d'une maladie de foie et rend des calculs.

— Il vient de se passer, dans l'arrondissement de Castres (Tarn), un fait sans précédent dans le pays. Les puits, les citernes sont à sec, et les sources ont cessé de couler.

A Lautrec, M. Jourdes, maire de la localité, a été obligé de taxer l'eau par chaque habitant et de la faire vendre sur la place comme une marchandise indispensable.

Et le beau temps se maintient avec une persistance si décourageante, qu'on ne sait même pas si, dans quelques jours, il sera possible d'avoir de l'eau, même en la payant au poids de l'or.

— Le *Mémorial d'Aubusson* nous apprend que le village de Meymanat vient d'être la proie des flammes. Tout y a été détruit. La sécheresse et l'épuisement de toutes les sources avaient livré carrière au fléau.

Les villages voisins ont recueilli les malheureux incendiés qui se trouvent dans le plus complet dénuement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le résultat des élections du canton Sud de Saumur pour le conseil général et pour le conseil d'arrondissement, a été connu dans notre ville dimanche soir, dès neuf heures.

M. Bury l'a emporté sur M. Bucaille à une majorité de 206 voix.

MM. Lambert-Lesage et Edouard Girard ont été nommés dans le même canton au conseil d'arrondissement.

Les autres élections de notre arrondissement sont également définitives.

M. Raoul de la Selle est renommé conseiller général pour le canton de Doué.

MM. Henri Delavau, Gustave de Fos et Guionis-Joubert, sont également renommés dans leur canton pour le conseil d'arrondissement.

À six heures et demie, le dépouillement était terminé à la mairie de Saumur. Avant de publier le résultat, M. Lecoy, président du bureau, a réclamé, comme au jour du plébiscite, qu'il n'y eut aucune manifestation dans la salle.

Voici les chiffres trouvés dans le dépouillement; peut-être subiront-ils quelques variations de détail :

### Conseil général.

#### Canton de Doué.

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. DE LA SELLE.	BLANCS ET NULS.
Brigné,	172	96	96	»
Concourson,	256	210	210	»
Dénézè,	234	147	147	»
Douces,	384	192	190	2
Doué,	908	534	478	56
Forges,	61	43	43	»
Louresse,	283	197	196	1
Martigné,	637	129	125	4
Meigné,	103	85	84	1
Montfort,	51	28	25	3
St-Georges,	293	155	154	1
Soulanger,	298	145	126	20
Les Verchers,	433	238	238	»
Les Ulmes,	195	135	131	4
<b>Total</b>	<b>4508</b>	<b>2334</b>	<b>2245</b>	<b>90</b>

#### Saumur (Sud.)

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. BUCAILLE.	M. BURY.	BLANCS ET NULS.
Artannes,	76	52	48	4	»
Bagneux,	347	206	74	127	5
Chacé,	217	146	108	34	5
Dampierre,	176	119	106	8	5
Distré,	272	145	44	114	12
Fontevrault,	536	378	322	35	15
Montsoreau,	305	226	129	90	5
Parnay,	181	129	32	90	7
Rou-Marson,	168	106	40	66	»
St-Hilaire-St-Fl.,	307	144	74	63	7
Saumur,	2605	1549	567	1098	89
Souzay,	221	127	100	22	5
Turquant,	262	189	76	104	9
Varrains,	337	162	126	31	5
Verrye,	104	59	46	12	1
<b>Total</b>	<b>6114</b>	<b>3735</b>	<b>1692</b>	<b>1898</b>	<b>167</b>

### Conseil d'arrondissement.

#### Canton de Doué.

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. GUIONIS.	BLANCS ET NULS.
Brigné	172	96	96	»
Concourson	256	210	210	»
Dénézè	234	147	147	»
Douces	384	192	190	2

Doué	908	534	525	4
Forges	61	43	43	»
Louresse	283	197	197	»
Martigné	637	129	125	4
Meigné	103	85	70	15
Montfort	51	28	27	1
St-Georges	293	150	148	2
Soulanger	298	144	128	16
Les Verchers	433	235	235	2
Les Ulmes	195	135	135	»
<b>Total</b>	<b>4508</b>	<b>2325</b>	<b>2274</b>	<b>46</b>

#### Canton de Genes.

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. DE FOS.	BLANCS ET NULS.
Ambillou,	322	222	125	98
Chemellier,	196	85	79	6
Chenehutte,	282	131	131	»
Coutures,	185	98	70	28
Genes,	574	281	274	7
Grezzillé,	222	124	123	1
Louerre,	228	172	162	10
Noyant,	80	49	47	2
St-Georges,	486	226	220	6
Trèves-Cunault	270	141	141	»
<b>Total</b>	<b>2845</b>	<b>1529</b>	<b>1372</b>	<b>158</b>

#### Canton de Saumur (Nord-Ouest).

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. DELAVAU.	BLANCS ET NULS.
Les Rosiers	762	232	230	»
St-Clément	506	250	250	»
St-Lambert	560	261	260	1
St-Martin	362	182	181	1
Saumur	517	162	141	»
<b>Total</b>	<b>2707</b>	<b>1087</b>	<b>1062</b>	<b>27</b>

#### Saumur (Sud.)

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	M. LAMBERT.	M. GIRARD.	M. BRÉCHIGNAC.
Artannes,	77	52	52	5	47
Bagneux,	347	206	177	172	33
Chacé,	217	146	120	120	34
Dampierre,	176	119	112	36	78
Distré,	272	145	94	118	40
Fontevrault,	536	378	298	206	184
Montsoreau,	305	226	167	48	195
Parnay,	181	129	85	39	98
Rou-Marson,	168	106	100	63	43
St-Hilaire-St-Fl.,	307	144	108	113	38
Saumur,	2606	1549	756	919	489
Souzay,	221	127	108	40	93
Turquant,	262	189	63	16	160
Varrains,	337	162	147	129	36
Verrye,	104	59	41	34	43
<b>Total</b>	<b>6114</b>	<b>3735</b>	<b>2428</b>	<b>2058</b>	<b>1611</b>

399 bulletins blancs et nuls.

M. Paul Mayaud a été élu membre du conseil général pour le canton de Montfaucon, par 1,762 voix contre 791 à M. Hervé.

Le 9 juin, le nommé Albert Forget, âgé de 26 ans, célibataire, sellier à Vihiers, a été trouvé pendu dans sa chambre. Ce jeune homme était sobre et rangé; on ignore la cause qui a pu le porter au suicide.

Le même jour, à quelques kilomètres de Doué, sur la route d'Angers, un autre accident mettait le deuil dans une famille de Douces. Le sieur René Bazille, accablé de fatigue, avait demandé au sieur Cholet, charretier, à monter sur sa voiture. Quelques instants après, Bazille perdait l'équilibre et tombait sur la route; une des roues de la charrette lui broya la cuisse gauche. Mais cette chute aura sans doute occasionné quelques lésions intérieures; car un peu plus tard, Bazille rendait le dernier soupir.

Les départements de l'Ouest continuent à souffrir de la sécheresse; on commence à couper les foins, dans l'espérance que la pluie permettra de faire une seconde coupe ou donnera un regain abondant.

Les bestiaux éprouvent une baisse considérable qui ne profitera qu'aux bouchers, dont les prix sont toujours très-élevés.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le télégraphe donne les premiers résultats connus des élections départementales, et, autant que nous pouvons en juger par un coup-d'œil d'ensemble, ces résultats sont excellents.

Sur la liste des candidats élus, nous trouvons les anciens et les nouveaux serviteurs de l'Empire.

Dans les grandes villes, la démocratie radicale a remporté des triomphes que nous ne songeons point à lui contester.

Il y a pourtant un symptôme que nous devons constater. Les journaux des grandes villes se plaignent du peu d'empressement qu'ont montré les électeurs, et ils signalent, dans quelques cantons peuplés, le grand nombre des abstentions.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante de Rome, 11 juin:

« Le Concile continue la discussion des articles relatifs à la primauté du pape.

« Hier, Mgr Dupanloup a combattu énergiquement, au milieu de la plus profonde attention, la tendance d'une école à exagérer les droits et les prérogatives du pape.

« On croit que la discussion sur la primauté se terminera la semaine prochaine, sans incident notable. Mais 72 orateurs, parmi lesquels, assure-t-on, une quinzaine de prélats français, sont déjà inscrits pour parler contre, lorsque la discussion sur l'infailibilité souvrira. »

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

*L'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine: les Touristes anglais arrêtés par des brigands, près Gibraltar; Salon de 1870: le Soir et les Victimes d'une invasion de barbares dans les Gaules; Catastrophe sur le lac de Jaman, près de Vevey; Accident du chemin de fer à Saint-Benoit, près de Poitiers; le Grand derby d'Epsom; le Concours international de tir à Marseille; le Château de Saint-Germain, etc., etc., sans compter le rébus et le problème d'échecs. — La vogue de ce journal de la famille grandit tous les jours. Nous rappelons également à nos lecteurs que *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés de MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration: passage Colbert, 24.

—Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalscière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc

Nous reprîmes notre promenade en silence. Du bois de Plémec à Saint-Médéac, il y a une lieue. Pendant la durée de ce trajet, la conversation languit entre nous; je songeais au singulier changement qui s'était opéré en mon grave et prudent frère; lui pensait sans doute à Sophie.

A Saint-Médéac, on soupait à sept heures. Après le souper, mon père, qui menait les choses rondement, nous annonça que le lendemain nous irions au Plesquen chez M. du Quillio.

« Tu es arrivé à temps, mon garçon, ajouta-t-il en s'adressant à moi, les fiançailles auront lieu dans trois semaines, le 15 juillet, et le mariage sera célébré à la fin de l'automne. A propos, il faut que je te donne la consigne: point de cérémonies avec ta future belle-sœur; nous avons découvert, du Quillio et moi, une alliance entre le grand-père de Sophie et ma mère; en Bretagne, on se traite de cousin jusqu'au vingt-cinquième degré; ainsi pas de « mademoiselle », tu diras « ma cousine » ou « Sophie » tout court, à ton choix.

Cette consigne me plaisait assez peu; je m'inquiétais d'avoir à traiter familièrement, dès le premier jour, une cousine au vingt-cinquième degré. Mais mon père n'aimait pas les cérémonies; je ne fis pas d'objection.

### III.

Le Plesquen est un petit pays situé près de Trégornan,

au centre de la Basse-Bretagne. La terre de M. du Quillio portait le nom du pays lui-même. Il y a dix-huit lieues de Saint-Médéac au Plesquen. Le lendemain matin, mon père fit venir des chevaux de poste et s'installa dans sa voiture, où il occupait une place énorme; il était grand et gros, et son infirmité l'obligeait à tenir la jambe toujours allongée. Olivier prit place à côté de lui. Pour moi, afin de ne pas gêner mon père, je montai un des chevaux de la maison, excellent trotteur, très-capable de faire dix-huit lieues d'une haleine.

Le voyage se fit effectué le mieux du monde sans un incident qui me causa quelque ennui. Au dernier relais, je m'aperçus que mon cheval était défermé d'un pied. Il fallait m'arrêter et perdre une demi-heure; pendant ce temps-là, mon père et mon frère prendraient de l'avance, et j'arriverais seul dans une maison où je ne connaissais personne. Enfin il y a de pires malheurs en ce monde, je me résignai. Je cours chez un maréchal, je mis deux pièces blanches sur son enclume, et je le tallonai si bien qu'il eut fini sa besogne vingt-cinq minutes après le départ de la voiture. J'aurais pu la rejoindre en pressant mon cheval; mais il avait déjà quinze lieues dans les jambes; je préférai prendre un chemin de traverse qu'on me disait plus court que la grande route. Il était plus court, en effet, et même beaucoup trop court, car j'arrivai au Plesquen avant la voiture. Ainsi, mon mauvais destin le voulait absolument, il fallait que

je me présentasse moi-même.

Heureusement Mme du Quillio était seule au logis. Elle me reçut avec simplicité, me mit à mon aise; je respirai. Mon père ne pouvait manquer d'arriver d'un instant à l'autre; je me croyais tiré de peine. Hélas! je comptais sans mon hôte, ou plutôt sans mon hôte.

Au bout de cinq minutes, Mme du Quillio parut inquiète; elle alla plusieurs fois regarder par la fenêtre.

« Mon Dieu, monsieur, me dit-elle, me permettriez-vous d'agir avec vous tout-à-fait sans façon? Mon mari est avec Mlle de Trévenin, Sophie et nos filles, à voir faner dans les prairies, je n'ai ici personne pour le faire prévenir, tout le monde est à faner, sauf le cocher qui ne saurait quitter en ce moment; auriez-vous la bonté d'aller vous-même avertir M. du Quillio? Il serait désolé de ne pas se trouver là à l'arrivée de votre père. »

Je me levai avec empressement. Mme du Quillio m'indiqua la direction à suivre, et, assez à contre cœur, sans qu'il y parût, je m'acheminai vers les prairies. Ce n'était pas M. du Quillio que je redoutais, mais bien le bataillon féminin qui l'entourait. A vingt-trois ans, on ne brave pas volontiers le regard toujours supposé malin de quatre ou cinq jeunes filles. Pour le quart-d'heure j'aurais préféré être à vendre ma poudre sur la côte de Zanzibar. (La suite au prochain numéro.)

de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

### BOURSE DE PARIS.

La Rente depuis la liquidation n'a fait que croître et embellir; les autres valeurs ont suivi ce mouvement progressif.

Nos lecteurs doivent se rappeler que nous les avons entretenus de la formation d'une nouvelle Société ayant pour titre **Compagnie Générale Suisse de prêts sur**

### nantissement de valeurs mobilières et commerciales.

Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet afin de compléter les renseignements qui pourraient être utiles à nos lecteurs.

Cette Société n'a pas pour but exclusif que le prêt sur les valeurs mobilières, elle fait aussi des avances sur toutes les valeurs, telles que actions, obligations, effets publics; elle reçoit également tout dépôt d'espèces, titres ou autres et ouvre des comptes-courants.

Elle opère pour le compte de l'emprunteur la vente à la commission de tous objets ou marchandises sur lesquelles la Société aura fait des avances.

On ne saurait trop engager les Capitalistes sérieux à souscrire, afin de profiter des avantages qu'offre la nouvelle Compagnie.

Il y a donc intérêt à s'adresser à la Compagnie Générale Suisse, qui vient de combler une lacune existant dans le système général de notre crédit.

On peut adresser les demandes de souscriptions, à Berne, chez M. Stech, avocat;

A Paris, au Siège administratif, rue Taibout, 54; Et à l'Union des Capitalistes, 47, rue de la Victoire. A. ALPHANDÉRY.

### Marché de Saumur du 11 juin.

Froment (h.) 77 k. 26 71	Graine tréfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 25 70	— Luzerne 50	—
Seigle . . . . 75 17 50	Foin (charr.) 780	150
Orge . . . . 65 16	Luzerne — 780	100
Avoine . . . . 50 14	Paille — 780	65
Fèves . . . . 75	Amandes . . . . 50	—
Pois blancs. 80 40	— cassées 50	—
— rouges. 80 40	Cire jaune. 50	190
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza . . . . 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. 70	Blanc . . . . .	à
— chenevis 50 44	Demi-couleur . .	à
— de lin. . . 50 86	Brun. . . . .	à

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Id.	1869, 2 <sup>e</sup> id. » à »

Saint-Léger et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	53 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	48 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	36 à 42

### ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Champigny, 1869.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Varrains, 1869.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Bourgueil, 1869.	2 <sup>e</sup> id.	110 à 120
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Restigny 1869.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

### BOURSE DU 11 JUIN.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 74 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 103 75.

### BOURSE DU 13 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 74 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 104 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur, Grand'Rue, n° 10.

D'un exploit du ministère de Milon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du onze juin mil huit cent soixante-dix, enregistré, il appert que dame Marie Monteil, épouse du sieur François Lepeytre, marchand de bois, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, ladite dame pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du Bureau spécial de Saumur, du vingt-cinq mai mil huit cent soixante-dix, a formé contre ledit sieur son mari sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué licencié.

A Saumur, le treize juin mil huit cent soixante-dix.

(248) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur.

### VENTE

Par suite de surenchère sur adjudication.

### DE BIENS

De failli.

Il sera procédé, le samedi seize juillet mil huit cent soixante dix, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice, à Saumur, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : 1<sup>o</sup> Cinquante ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au canton des Savonnières, commune des Verchers, dits le Clos-des-Noues, et de 2<sup>o</sup> une petite maison et dépendances, situées au bourg et commune d'Ambillou.

Ces immeubles ont été vendus aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, en sa qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Louis Beaumont-Bellemère, ancien pépiniériste à Doué, en exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du dix-sept février mil huit cent soixante-dix, enregistré;

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Baillegreau, notaire à Doué, le vingt-sept mars mil huit cent soixante-dix, enregistré; ledit M<sup>e</sup> Baillegreau, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé; les cinquante ares quatre-vingts centiares de vigne aux Savonnières ont été adjugés au sieur Edouard Placéau-Leroux, messenger, demeurant à Doué, moyennant le prix principal de neuf cent vingt-cinq francs, et la petite maison et ses dépendances, situées à Ambillou, ont été adjugées au sieur René Robineau-Brunet, maçon, demeurant à Ambillou, moyennant le prix principal de trois cent vingt-cinq francs;

Mais une surenchère formée par le sieur Louis Beaumont fils, jardinier, mineur émancipé, demeurant à An-

gers, agissant avec l'assistance et l'autorisation du sieur Jacques Charreau, forgeron, demeurant à Ambillou, curateur à son émancipation, a été validée par un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-dix, enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie.

En conséquence, il sera, à la requête dudit sieur Louis Beaumont, procédé à la nouvelle adjudication desdits immeubles, sur les mises à prix ci-après, fixées par ledit jugement, en outre des charges.

### DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE ET MISÉS A PRIX.

Commune des Verchers.

1<sup>o</sup> LOT.

Cinquante ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au canton des Savonnières, commune des Verchers, dits le Clos-des-Noues, joignant au levant M. de la Selle, au couchant veuve Desnoues, au nord Pinot.

Sur la mise à prix de mille dix-sept francs cinquante centimes, ci. . . . . 1,017 50

Commune d'Ambillou.

2<sup>o</sup> LOT.

Une petite maison, située aux bourg et commune d'Ambillou (occupée par le sieur Beaumont père, qui en a l'usufruit), composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, petite cour en face, cour derrière; sur ces cours, un passage commun; au fond de la cour, derrière la maison, deux caves, un petit toit, jardin au-dessus des caves, de trois ares trente centiares environ, puits à eau commun, joignant d'un côté Augereau, d'autre côté René Beaumont, d'autre côté Robineau.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante-sept francs cinquante centimes, ci. . . . . 357 50

Total des mises à prix: treize cent soixante-quinze francs, ci. . . . . 1,375

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, le onze juin mil huit cent soixante-dix.

POULET.

Enregistré à Saumur, le onze juin

mil huit cent soixante-dix, folio 41, case 2. Reçu un franc quinze centimes.

(249) Signé: ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE notaire à Saumur.

### FONDS A PLACER

20,000 francs, divisibles, à l'intérêt de 4 1/2 pour 100. S'adresser audit notaire. (250)

### A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

### A VENDRE

Pour cause de départ.

DEUX EXCELLENTES PASTIÈRES

Agées de six et sept ans.

S'adresser au bureau du Journal.

### A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf.

S'adresser au bureau du Journal.

### A LOUER

Présentement.

UNE MAISON AVEC MAGASIN

Rue du Puits-Neuf, 27.

S'adresser à M. Mavre BOLOGNESI.

### A LOUER

Présentement.

UN JARDIN, situé au Pont-Fouchard, bien affrui, d'une contenance de 15 ares environ.

S'adresser, à M. MORANCÉ, hôtel de la Promenade, à Saumur.

### A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaupaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER, Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

On demande de suite ou pour le 24 juin 1870 un homme et sa femme, encore jeunes, habitués aux travaux de la campagne, le mari sachant écrire.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉROUAS notaire à Saumur. (197)

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1<sup>m</sup> 55. S'adresser au bureau du journal.

AUX ASTHMATIQUES. M. AUBRÉE, pharmacien à Burie (Charente-Inférieure) maintenant à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), a obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve, aux personnes qui lui en feront la demande — Prix du traitement, 50 fr.

Rétention d'urine, douleurs néphrétiques, prompt guérison; traitement spécial de M. Aubrée — Prix 15 francs. (252)

PRÊTS hypothécaires — ESCOMPTE de billets de négociants ou entrepreneurs — OUVERTURE de crédits — PRÊTS de toutes sommes pour constructions sur terrains possédés par l'emprunteur — PLACEMENT de capitaux par petites fractions.

La maison reçoit les capitaux par fractions de 50 francs ou de 25 francs au moins — Elle paie l'intérêt à raison de 6 % l'an et assure 30 % dans les bénéfices. — Le remboursement peut toujours être exigé. — L'emploi des sommes est fait au gré du client en valeurs de bourse ou de banque.

ACHAT et VENTE de Terrains et Propriétés. — Créances à long terme.

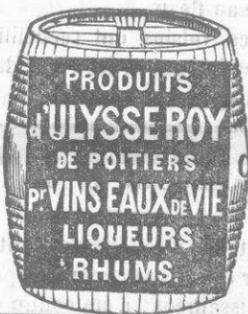
L. LENOIR, ex-président de la chambre des avoués de Roanne, 29, rue Radziwill, Paris. (255)

UNE FEMME DE 40 ANS, demandée à entrer comme femme de chambre ou de charge dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

Un voyageur en liquides, connaissant parfaitement la partie et pouvant offrir une très-belle clientèle dans sept départements de l'ouest, demande à représenter une bonne maison de ce genre de commerce. Ecrire aux initiales G. P., Poste restante, à Tours.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.



RIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.

GLUTEN-VERON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

### DÉPOT

### DE CHARBONS DE BOIS

GARANTIS PUR CHÈNE.

### E. FORGE FILS,

Quai de Limoges.

Prix actuel: le gros, sans poussière, F. 7 le sac de 50 kilog. la petite braise 5 — 50

### HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par le NEPTUNE ROULLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (157)

### QUINA LAROCHE

MÉDAILLE D'OR PRIME DE 16,600 f.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le